

05 mai 2023 -10:16

Appartient à Conseil des ministres du 28 avril 2023

## Statut d'administrateur d'une personne protégé

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relative au statut d'administrateur d'une personne protégé.

L'avant-projet comporte les lignes de force suivantes :

- il distingue la catégorie des administrateurs familiaux et celle des administrateurs professionnels et détermine des conditions propres à chacune pour être désigné administrateur dans un dossier de protection judiciaire
- il prévoit la mise en place d'un nouveau registre des administrateurs professionnels. Ce registre contiendra un certain nombre d'informations qui faciliteront le traitement de la procédure d'inscription et l'identification des administrateurs professionnels
- il détermine une procédure d'inscription, de prolongation d'inscription ou de désinscription dans le registre national des administrateurs professionnels
- il met en place un contrôle efficace des administrateurs professionnels
- il détermine la rémunération des administrateurs

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
[contact@teamjustitie.be](mailto:contact@teamjustitie.be)

Julien Vandendorre  
Porte-parole (FR)  
+32 475 56 44 07  
[julien@teamjustitie.be](mailto:julien@teamjustitie.be)

Jan Van der Cruysse  
Porte-parole (NL)  
+32 490 57 33 88  
[jan@teamjustitie.be](mailto:jan@teamjustitie.be)